



CATALOGUE
FORMATIONS
2026



FDC 35
ILLE & VILAINE

SUIVEZ NOUS SUR [FACEBOOK](#) ET [INSTAGRAM](#) !  

Catalogue disponible en ligne sur
fdc35.com

**Pour valider votre inscription à une formation
merci de bien vouloir transmettre le formulaire
dédié accompagné du règlement par chèque
libellé à l'ordre de la FDC 35**

Retrouvez l'intégralité des informations et dossiers
d'inscription sur notre site internet.
Documenthèque ou dans l'onglet formations.
fdc35.com

SOMMAIRE

Page 4
Piégeage

Page 6
Piégeage
sanglier

Page 8
Garde
particulier

Page 10
Permis de
chasser

Page 12
Chasse
accompagnée

Page 17
Chasse
à l'arc

Page 22
Venaison

Page 24
Affût /
Approche

Page 26
Ciblage

Page 28
Sécurité
décennale

Page 30
Animations
grand public

Page 31
Animations
scolaires



FORMATION Piégeage

Formateur référent
Adrien DEVILLARD

☎ 07.69.78.30.23
✉ a.devillard@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20
✉ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com



OBJECTIF

Se former au piégeage

PROGRAMME

Chaque année, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine organise une séance de formation au piégeage, permettant l'agrément (par le Préfet) en tant que piégeur.

Le personnel technique de la Fédération est agréé pour dispenser cette formation obligatoire de 16 heures, deux fois 8 heures.

La Fédération fournit la totalité de la documentation utile, ainsi que les formulaires des démarches administratives nécessaires à la pratique du piégeage.



RAPPEL

Pour valider votre inscription, joindre obligatoirement un chèque à l'ordre de la FDC 35 avec le formulaire d'inscription

INFORMATION FORMATION

 **Formateur**
Adrien DEVILLARD

 **Durée**
Deux fois 8 heures

 **Date**
22 et 30 mai 2026

 **Lieu**
FDC 35



Prix

60€ pour les adhérents FDC 35
80€ pour les non-adhérents FDC 35

Chèque à l'ordre de la FDC 35

Inscription obligatoire



PIÉGEAGE

Je télécharge le formulaire



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail :

Numéro de validation FDC 35 :

DATES DE LA FORMATION :

Vendredi 22 mai 8h - 18h

Samedi 30 mai 8h - 16h30



€ TARIF

- 60€ pour les adhérents FDC 35
- 80€ pour les non- adhérents FDC 35

🕒 INFORMATION

- Prévoir pique-nique pour les 2 jours
- Tenue de terrain

📄 FINALISER L'INSCRIPTION

Pour finaliser votre inscription, vous devez joindre un chèque libellé à l'ordre de la FDC 35 à ce formulaire.



FDC 35
2, Beauregard 35630 SAINT SYMPHORIEN





FORMATION

Piégeage du sanglier

Formateur référent
Adrien DEVILLARD

☎ 07.69.78.30.23

✉ a.devillard@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com



OBJECTIF

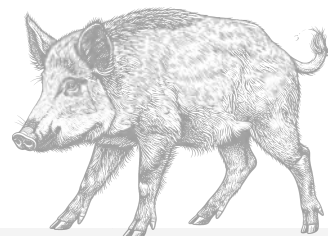
Se former au piégeage

CONDITION

Avoir suivi la formation "piégeage" (formation piégeur agréé).

PROGRAMME

- Point de situation sur l'espèce sanglier
- Réglementation spécifique au piégeage sanglier
- Pièges et techniques de mise en place



RAPPEL

Pour valider votre inscription, joindre obligatoirement un chèque à l'ordre de la FDC 35 avec le formulaire d'inscription

INFORMATION FORMATION

 **Formateur**
Adrien DEVILLARD

 **Durée**
3 heures

 **Date**
EN ATTENTE

 **Lieu**
FDC 35

 **Prix**

30€ par candidat

Chèque à l'ordre de la FDC 35

Inscription obligatoire



PIÉGEAGE DU SANGLIER

Je télécharge le formulaire



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail :

Titulaire du permis de chasser : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, n° du permis de chasser :

Piégeur agréé : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, n° d'agrément :

Signature :

DATE DE LA FORMATION :

EN ATTENTE

€ TARIF

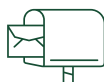
30€ PAR CANDIDAT

🕒 INFORMATION

- Prévoir carte d'identité
- Prévoir stylo et bloc note

📄 FINALISER L'INSCRIPTION

Pour finaliser votre inscription, vous devez joindre un chèque libellé à l'ordre de la FDC 35 à ce formulaire.



FDC 35
2, Beauregard 35630 SAINT SYMPHORIEN





FORMATION

Garde chasse particulier

Formatrice référente
Valérie TREMEL

☎ 02.99.45.57.92

✉ v.tremel@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com

OBJECTIF

Devenir / Rester garde-chasse particulier

PROGRAMME

Agrément / Assermentation = formation obligatoire

La formation comprend le module 1 et le module 2 :

Module 1 (10 heures) :

- Notions juridiques de base
- Droits et devoirs du garde particulier
- Déontologie et technique d'intervention

Module 2 (8 heures) :

- Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunique et de ses habitats
- Réglementation de la chasse
- Connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier
- Conditions de régulation des espèces classées nuisibles



INFORMATION FORMATION



Formatrice référente

Valérie TREMEL



Durée

Deux journées et demies



Date

7, 15 et 16 octobre



Lieu

FDC 35



Prix

100 € / candidat Chèque à l'ordre de la FDC 35

A DÉCOUPER ET RENVoyer A LA FDC



GARDE CHASSE PARTICULIER

Je télécharge le formulaire



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :
.....

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail :

Numéro de validation :

DATES DE LA FORMATION :

Mercredi 7 octobre	7h30 - 18h
Jeudi 15 octobre	7h30 - 18h
Vendredi 16 octobre	8h30 - 12h



€ TARIF

100 € PAR CANDIDAT

🕒 INFORMATION

- Prévoir pique-nique pour les 2 jours 1/2
- Prévoir des bottes en extérieur

📄 FINALISER L'INSCRIPTION

Pour finaliser votre inscription, vous devez joindre un chèque libellé à l'ordre de la FDC 35 à ce formulaire.



FDC 35
2, Beauregard 35630 SAINT SYMPHORIEN





FORMATION

Permis de chasser

Formateur référent
Adrien DEVILLARD

☎ 07.69.78.30.23

✉ a.devillard@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com



OBJECTIFS

Des connaissances cynégétiques mais également une sensibilisation forte aux enjeux de sécurité, sont l'objectif de l'examen du permis de chasser qui peut se passer dès l'âge de 15 ans.

L'examen du permis de chasser est organisé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), en partenariat avec les Fédérations Départementales des Chasseurs. Il se déroule sur une seule journée et comprend des mises en situation pratiques suivies d'une épreuve théorique.

L'évaluation est notée sur 31 points. Le candidat est déclaré reçu s'il obtient au moins 25 points, sans avoir commis de faute éliminatoire lors des exercices pratiques ou des questions théoriques.

Les connaissances évaluées portent prioritairement sur la sécurité et la maîtrise de l'arme par le futur chasseur.

PROGRAMME

1. Une journée de formation théorique et pratique (salle et terrain)
2. Une demi-journée de formation pratique obligatoire (terrain)
3. L'examen

Théorie : la faune sauvage et ses habitats; la chasse; lois et règlements concernant la police de la chasse et de la nature; armes et munitions.

Pratique : évolution sur un parcours de chasse simulé avec tir à blanc; rangement d'une arme de chasse dans un véhicule; épreuve de tir réel avec un fusil à canon basculant ou semi-automatique; épreuve de tir à arme rayée sur sanglier courant

RAPPELS

- **Pré-inscription obligatoire et en ligne uniquement pour obtenir un dossier :** permischasser.ofb.fr
- Puis retour d'un dossier complet à la FDC 35 pour être convoqué(e)
- Sessions tous les mois. Dossiers pris par ordre d'arrivée.

INFORMATION FORMATION



Formateur

Adrien DEVILLARD



Durée

1 journée 1/2 + examen



Date

Toute l'année



Lieu

FDC 35



Prix

126 € pour les personnes majeures
111 € pour les personnes mineures

Détail :
Règlement en ligne pour l'OFB (31€ ou 46€)
+ chèque de 80€ à l'ordre de la FDC 35

Inscription obligatoire

RAPPELS INSCRIPTION

1. Pré inscription **OBLIGATOIRE** en ligne

Processus
d'inscription



Avant toute inscription, assurez vous d'avoir une **ADRESSE MAIL** (une par personne),
UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE VALIDE ET **UNE IMPRIMANTE**.

Inscription **UNIQUEMENT EN LIGNE** sur le site :



<https://permischasser.ofb.fr/>

2. Régler en les droits d'inscription en ligne ou par virement

Pour l'OFB : 46€ pour les majeurs et 31€ pour les mineurs.

3. Renvoyer le dossier complet par courrier à la FDC 35

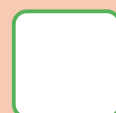
Le formulaire CERFA
sera a télécharger sur le
site lors de votre
pré inscription



Télécharger et imprimer le Cerfa N° 13945*06
Inscription Examen (pré-rempli via votre inscription en ligne).



Déclaration sur l'honneur, à signer directement sur le CERFA (mineur(e), majeur(e)
ou sous tutelle), confirmant que vous ne faites l'objet d'aucune incapacité ou
interdiction empêchant votre inscription à l'examen ou la délivrance du permis de
chasser, comme indiqué au verso du formulaire.



Certificat médical (au verso du CERFA), **rempli par un médecin généraliste**,
confirmant que vous ne présentez aucune des affections mentionnées à l'article
R.423-25 du Code de l'environnement. Il doit être daté de moins de deux mois au
moment de l'inscription et **comporter la signature et le cachet du médecin**.



Photocopie d'une pièce d'identité recto/verso en cours de validité et sur une même
page (carte nationale d'identité, passeport), pour les étrangers, toutes pièces en
tenant lieu.



Deux photographies d'identité normalisées identiques **datant de moins de 6 mois** à
coller au présent formulaire dans le cadre réservé à cet effet (portez vos noms et
prénoms au dos si non collée). Format 35x45 mm, en couleur et datée si possible.



LES DOCUMENTS RELATIFS AU SERVICE NATIONAL :

Attestation de recensement
si vous avez entre **16 et 17 ans**.
À récupérer en mairie.



Certificat de participation à la journée
défense et citoyenneté, entre **17 et 25 ans**
(JDC).



Chèque de 80€ libellé à l'ordre de la FDC 35 (pour les frais de formation).

Chèque encaissé quand vous passez la 1^{ère} journée de formation.

Attention : sans ce paiement, le dossier ne peut être validé et donc pas de convocation.

Si pas de chéquier, vous pouvez
venir régler en CB ou espèces
à l'accueil de la FDC35.



Une fois votre dossier complet, envoyez-le par courrier à l'adresse suivante :
FDC 35 - 2, Beauregard 35630 Saint Symphorien





FORMATION

Chasse accompagnée

Formateur référent
Adrien DEVILLARD

☎ 07.69.78.30.23

✉ a.devillard@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com



OBJECTIF

Apprentissage précoce de la pratique de la chasse et une meilleure préparation à l'examen

PROGRAMME

La chasse accompagnée vous permet, si vous souhaitez découvrir la chasse ou chasser avant d'obtenir votre permis (à partir de l'âge de 16 ans), de chasser, dès l'âge de 15 ans, accompagné d'un « parrain ». C'est aussi la possibilité, pour des adultes, de découvrir la chasse, car il n'y a pas d'âge limite pour chasser accompagné. Il faut simplement avoir suivi au préalable une formation pratique élémentaire obligatoire auprès d'une Fédération Départementale des Chasseurs.

La formation pratique élémentaire se compose de trois parties centrées sur la sécurité :

1. Évolution sur un parcours de chasse simulé avec tir à blanc
2. Positionnement sur une ligne de battue au grand gibier
3. Positionnement aux côtés d'un compagnon (partenaire) de chasse

INFORMATION INSCRIPTION

Formulaire CERFA à remplir ([disponible sur notre site](#)) et à retourner à la FDC 35.

INFORMATION FORMATION



Formateur

Adrien DEVILLARD



Durée

1/2 journée



Date

En fonction du nombre d'inscrits



Lieu

FDC 35



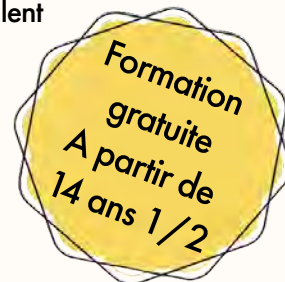
Prix

GRATUIT

Inscription obligatoire



La chasse accompagnée permet de s'initier à la chasse en toute sécurité, aux côtés de jusqu'à 4 parrains, détenteurs du permis de chasser depuis plus de 5 années qui veillent à l'acquisition des bons réflexes.



Pour pratiquer en chasse accompagnée, le nouveau chasseur doit :

- Avoir 15 ans ou plus (pas de limite maximale)
 - Cette formation peut être suivie à partir de 14 ans et demi.
- Avoir suivi préalablement une formation pratique élémentaire dispensée par la Fédération Départementale des Chasseurs et être muni de l'attestation de participation à cette formation.
- Attester (ou son représentant légal s'il est mineur) qu'il ne se trouve pas dans l'un des cas d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance de l'autorisation de chasser accompagné.
- Compléter et signer le formulaire CERFA "Demande d'autorisation de chasser accompagné" remis par la Fédération Départementale des Chasseurs, joindre 2 photos d'identité et la copie d'une pièce d'identité.
- Avoir un accompagnateur ("Parrain") dont le permis de chasser est validé, porteur de l'attestation de formation « accompagnateur » et dont l'assurance couvre sa responsabilité civile pour cet accompagnement.

Pour accompagner un nouveau chasseur, l'accompagnateur doit :

- Posséder un **permis de chasser validé depuis plus de 5 ans**.
Ce permis doit être validé pour l'année durant laquelle le "Filleul" pratique la Chasse accompagnée.
- Compléter le formulaire "Demande d'autorisation de chasser accompagné" et attester n'avoir jamais été privé par décision de justice, du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser.
- Préciser la police d'assurance en vigueur (penser à prévenir l'assureur de la fonction d'accompagnateur).

Veillez trouver ci-joint, le formulaire d'inscription (CERFA) à nous retourner, complété et signé en joignant le document suivant :

Une photocopie d'une pièce d'identité : carte d'identité ou passeport mais en cours de validité uniquement.

Le dossier est à adresser à :
Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine
Lieu-dit Beauregard
35630 Saint Symphorien

A la suite du dépôt du dossier, vous recevrez par courrier une convocation de la Fédération pour suivre la Formation Pratique obligatoire qui se déroule sur une demi-journée sur le site de la FDC 35.

Lors de cette formation, veuillez prévoir une tenue vestimentaire adaptée en fonction des conditions météorologiques.

1. A l'issue de celle-ci, la FDC35 remettra au candidat l'autorisation de chasser accompagné, valable une seule année.

2. Concernant le ou les accompagnateurs, la FDC35 leur remettra une attestation de formation accompagnateur, valable 10 ans. Le ou les accompagnateurs n'auront pas à suivre de nouveau la formation s'ils souhaitent encadrer un nouveau candidat.

Le ou les accompagnateurs inscrits devront suivre et observer le candidat à la chasse accompagnée tout au long de sa formation.

Les consommables (balles, cartouches, plateaux, cibles...) vous seront fournis sur place.



NOUVEAU



CERFA recto-verso à remplir et retourner à la FDC 35 pages 15-16 suivantes



DEMANDE D'AUTORISATION DE CHASSER ACCOMPAGNÉ

Code de l'environnement articles L.423-2 et R. 423-8
Arrêté du 5 juillet 2005 fixant les modalités de formation pratique à la chasse accompagnée
LOI n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité,
modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement

Votre demande doit être accompagnée :

- de la **photocopie d'une pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport) ; pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu ;
- de la **déclaration sur l'honneur** (figurant sur le présent formulaire) attestant que vous ne relevez pas des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance de l'autorisation de chasser accompagné ;
- si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle, de l'**autorisation signée par votre représentant légal** (père, mère, tuteur ou juge des contentieux de la protection) figurant dans le présent formulaire ;
- d'une **déclaration sur l'honneur de chacun des accompagnateurs** (figurant dans la présente demande) attestant :
 - Qu'il n'a jamais été privé par décision de justice du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser
 - Qu'il est titulaire du permis de chasser depuis plus de cinq années
 - Qu'il dispose d'une assurance couvrant sa responsabilité civile pour cet accompagnement.
 - Qu'il a suivi une formation à la sécurité à la chasse adaptée à sa responsabilité d'accompagnateur.

VOTRE IDENTITÉ

☐ Madame ☐ Monsieur (*) Cochez la case qui vous concerne

Votre nom de naissance : _____
 Votre nom d'usage ⁽¹⁾ : _____
 Vos prénoms : _____
 Votre date de naissance : ____/____/____
 Votre ville de naissance (et précisez le pays de naissance si vous êtes né(e) à l'étranger) : _____
 Département : _____
 Votre adresse N° et rue : _____
 Commune : _____ Code postal : _____
 Votre nationalité : _____
 Téléphone fixe : _____ - Téléphone portable : _____
 Adresse électronique : _____ @ _____

Je demande la délivrance d'une autorisation de chasser accompagné.
Je déclare sur l'honneur qu'aucune des causes d'incapacité ou d'interdiction
pouvant faire obstacle à la délivrance d'une autorisation de chasser accompagné,
figurant ci-dessous ne m'est applicable.

Fait à : _____

Le : ____/____/____

Portez votre signature dans le cadre →
ci-contre (en veillant à ne pas dépasser le cadre)

IDENTIFICATION ET AUTORISATION DE VOTRE REPRÉSENTANT LÉgal

dans le cas où vous êtes mineur(e) : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur (*)

dans le cas où vous êtes majeur(e) en tutelle : ☐ Juge des contentieux de la protection (*)

(*) Cochez la case qui vous concerne

ATTENTION : si vous souhaitez être désigné comme accompagnateur,

vous devez obligatoirement renseigner également l'un des cadres « Identification de vos accompagnateurs » sur la présente demande

☐ Madame ☐ Monsieur (*) Cochez la case qui vous concerne

Votre nom de naissance : _____
 Votre nom d'usage ⁽¹⁾ : _____
 Vos prénoms : _____

Je déclare sur l'honneur qu'aucune des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle
à la délivrance d'une autorisation de chasser accompagné,
figurant ci-dessous n'est applicable au demandeur désigné dans le cadre « votre identité »,
pour lequel j'agis en qualité de représentant légal

Fait à : _____, Le : ____/____/____

Signature du représentant légal

(1) Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

CAUSES D'INCAPACITÉ OU D'INTERDICTION

POUVANT FAIRE OBSTACLE A LA DÉLIVRANCE DE L'AUTORISATION DE CHASSER ACCOMPAGNÉ

L'autorisation de chasser n'est pas délivrée et le rôle d'accompagnateur n'est pas reconnu :

- à tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits énumérés dans l'article 131-26 du code pénal ;
- à tout condamné à un emprisonnement de plus de six mois pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique ;
- à tout condamné pour délit de fabrication, débit, distribution de poudre, armes, ou autres munitions de guerre ; de menaces écrites ou de menaces verbales avec ordre ou sous condition ;

Vous êtes informé que quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment une autorisation de chasser accompagné, ou reconnaître indûment le rôle d'accompagnateur sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

IDENTIFICATION DE VOS ACCOMPAGNEURS

ACCOMPAGNEUR N°1

Nom et Prénom : _____
 Votre nationalité : _____ Votre date de naissance : ____/____/____
 Votre ville de naissance (et précisez le pays de naissance si vous êtes né(e) à l'étranger) : _____
 _____ Département : ____/____/____
 Adresse : N° _____ Rue : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Téléphone fixe : ____-____-____-____ - Téléphone portable : ____-____-____-____
 Adresse électronique : _____@_____
 Permis de chasser n° : _____ délivré le ____/____/____ par : _____

Je soussigné, atteste sur l'honneur :

- N'avoir jamais été privé par décision de justice du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser.
- Être titulaire du permis de chasser depuis plus de cinq années
- Disposer d'une assurance couvrant ma responsabilité civile pour cet accompagnement.
- Avoir suivi une formation à la sécurité à la chasse adaptée à ma responsabilité d'accompagnateur

Signature de l'accompagnateur

ACCOMPAGNEUR N°2

Nom et Prénom : _____
 Votre nationalité : _____ Votre date de naissance : ____/____/____
 Votre ville de naissance (et précisez le pays de naissance si vous êtes né(e) à l'étranger) : _____
 _____ Département : ____/____/____
 Adresse : N° _____ Rue : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Téléphone fixe : ____-____-____-____ - Téléphone portable : ____-____-____-____
 Adresse électronique : _____@_____
 Permis de chasser n° : _____ délivré le ____/____/____ par : _____

Je soussigné, atteste sur l'honneur :

- N'avoir jamais été privé par décision de justice du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser.
- Être titulaire du permis de chasser depuis plus de cinq années
- Disposer d'une assurance couvrant ma responsabilité civile pour cet accompagnement.
- Avoir suivi une formation à la sécurité à la chasse adaptée à ma responsabilité d'accompagnateur

Signature de l'accompagnateur

ACCOMPAGNEUR N°3

Nom et Prénom : _____
 Votre nationalité : _____ Votre date de naissance : ____/____/____
 Votre ville de naissance (et précisez le pays de naissance si vous êtes né(e) à l'étranger) : _____
 _____ Département : ____/____/____
 Adresse : N° _____ Rue : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Téléphone fixe : ____-____-____-____ - Téléphone portable : ____-____-____-____
 Adresse électronique : _____@_____
 Permis de chasser n° : _____ délivré le ____/____/____ par : _____

Je soussigné, atteste sur l'honneur :

- N'avoir jamais été privé par décision de justice du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser.
- Être titulaire du permis de chasser depuis plus de cinq années
- Disposer d'une assurance couvrant ma responsabilité civile pour cet accompagnement.
- Avoir suivi une formation à la sécurité à la chasse adaptée à ma responsabilité d'accompagnateur

Signature de l'accompagnateur

Le Règlement UE 2016/679 dit « RGPD » et la loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'appliquent à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document.

Les données sont collectées dans le cadre de l'exercice d'une mission de service public confiée à la FNC/FDC, notamment la gestion de l'activité cynégétique.

Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible sur notre site internet.

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le DPO de la fédération départementale des chasseurs.

**Pour plus de renseignements sur les modalités
de la formation chasse à l'arc , contactez la
Fédération Régionale**

02.96.58.06.34

frcbretagne@chasseurdefrance.com

FORMATION

Chasse à l'arc

Formateur référent

Services techniques des Fédérations
des chasseurs bretonnes

☎ 02.96.58.06.34

✉ frcbretagne@chasseurdefrance.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com

OBJECTIF

Obtenir une attestation de participation à une session permettant la pratique de la chasse à l'arc

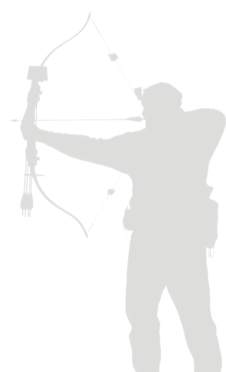
PROGRAMME

THÉORIE

- Pourquoi chasser à l'arc ?
- Présentation du matériel ;
- Conditions de tir ;
- Différents modes de chasse à l'arc ;
- Sécurité.

PRATIQUE

- Différentes techniques de tir ;
- Tir sur cible fixe, 3D, au sol et au vol ;
- Conseils de l'après-tir.
- Possibilité d'amener votre matériel sous votre responsabilité.



INFORMATION INSCRIPTION

Formulaire à remplir (à télécharger sur notre site) et à retourner à Fédération Régionale des chasseurs de Bretagne avec les pièces justificatives :

Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport, livret de famille à jour) + enveloppe libellée à l'adresse du demandeur et affranchie au tarif en vigueur + un chèque de 50 euros à l'ordre de la FRC Bretagne.

RAPPELS

En action de chasse, vous devez toujours avoir sur vous l'attestation de participation à une session de formation à la chasse à l'arc, votre titre permanent du permis de chasse, votre validation annuelle, votre attestation d'assurance responsabilité civile chasse.

INFORMATION FORMATION



Formateur

Services techniques des Fédérations des
chasseurs bretonnes



Durée

1 journée de 9h-17h



Date

Sur demande auprès de la Fédération
Régionale des chasseurs de Bretagne au
02.96.58.06.34



Lieu

Se référer à la Fédération Régionale
des chasseurs de Bretagne



Prix

50€ chèque à l'ordre de la FRCB

FORMATION

Chasse à l'arc



OBJECTIF

Obtenir une attestation de participation à une session permettant la pratique de la chasse à l'arc

SESSIONS

Date	Lieu de la JFO
Samedi 25/04/26	Saint Jean Brévelay, Morbihan
Samedi 30/05/26	Saint Jean Brévelay, Morbihan
Samedi 27/06/26	Glomel, Côtes d'Armor
Samedi 05/09/26	Brasparts, Finistère
Samedi 03/10/26	Saint Symphorien, Ille et Vilaine

Formateur référent

Services techniques des Fédérations
des chasseurs bretonnes

☎ 02.96.58.06.34

✉ frcbretagne@chasseurdefrance.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com

INFORMATION FORMATION



Formateur

Services techniques des Fédérations des
chasseurs bretonnes



Durée

1 journée de 9h-17h



Date

Sur demande auprès de la Fédération
Régionale des chasseurs de Bretagne au
02.96.58.06.34



Lieu

Se référer à la Fédération Régionale
des chasseurs de Bretagne



Prix

50€

chèque à l'ordre de la FRCB



L'écologie qui agit

FORMATION CHASSE A L'ARC

Vous souhaitez participer à une session de formation à la chasse à l'arc.

Pour que votre demande d'inscription soit prise en compte, merci d'envoyer votre dossier complet à :

Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne
Rue de la Prunelle
BP 214
22192 PLERIN CEDEX

Ce dossier doit contenir :

- le **CERFA complété** de "demande d'inscription pour une formation à la pratique de la chasse à l'arc";
- une **photocopie de votre pièce d'identité** (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, livret de famille à jour)
- un **chèque de 50€** libellé à l'ordre de la **FRC Bretagne** (le chèque n'est encaissé qu'après la formation à laquelle vous aurez participé) ;
- une **enveloppe libellée** à votre adresse et **affranchie** au tarif en vigueur.

Si vous souhaitez effectuer du covoiturage pour vous rendre sur le lieu de formation, merci de nous indiquer votre numéro de téléphone.

Un mois avant la formation, vous recevrez par la poste une **convocation**. Sans convocation, vous ne pouvez venir à une formation.

Merci de nous retourner le talon détachable par courrier à la Fédération Régionale des chasseurs de Bretagne ou par mail à l'adresse suivante : frcbretagne@chasseurdefrance.com

Si vous ne résidez pas en Bretagne ou n'êtes pas adhérent à l'une des Fédérations Départementales des Chasseurs bretonnes et que vous souhaitez vous inscrire à une session de formation à la chasse à l'arc, contactez la Fédération Régionale des Chasseurs.

DEMANDE D'INSCRIPTION A UNE FORMATION POUR LA PRATIQUE DE LA CHASSE A L'ARC

Code de l'Environnement articles L.423-1 et L.423-2
Arrêté du 18 août 2008 relatif à l'exercice de la chasse à l'arc

Vous demandez à suivre une formation spéciale à la chasse à l'arc.

Votre demande doit être déposée à la Fédération départementale des chasseurs de votre choix.

Votre demande doit être accompagnée :

- de la photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, livret de famille à jour)
- d'une enveloppe libellée à votre adresse et convenablement affranchie

VOTRE IDENTIFICATION

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur[illegible][illegible][illegible]

Votre date de naissance : | | | | | | | | | | |

Votre lieu de naissance : |_| Département |_|_|_|

Votre adresse (N° et rue) : |

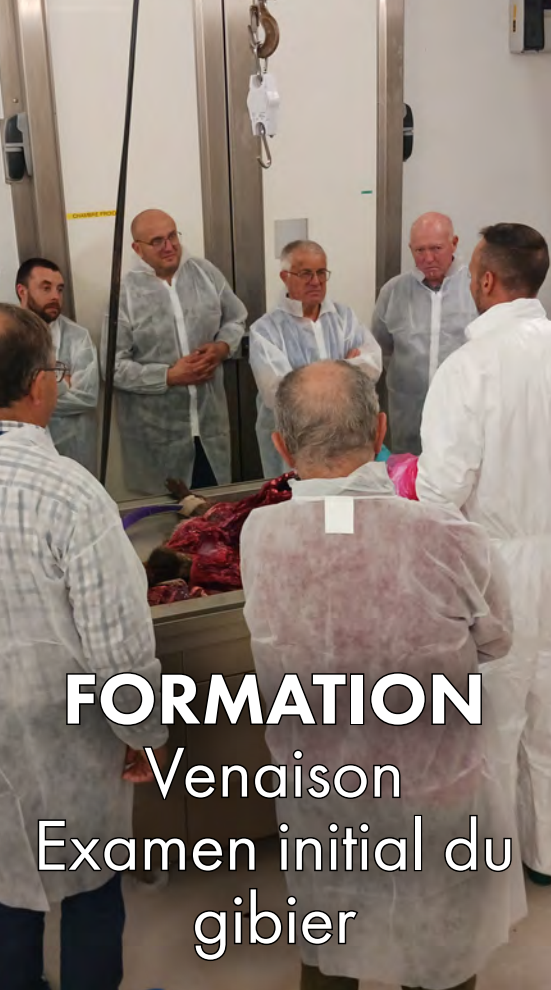
[illegible][illegible]

*Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

Fait à _____ le _____

Votre signature :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des fédérations départementales des chasseurs



FORMATION

Venaison

Examen initial du gibier

Formateur référent
Adrien DEVILLARD

☎ 07.69.78.30.23

✉ a.devillard@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com



OBJECTIF

Commercialisation ou cession du gibier

PROGRAMME

Les chasseurs désirant être formés à l'examen initial du gibier doivent suivre une formation d'une journée dispensée par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine.

Elle est obligatoire pour les chasseurs qui commercialisent leur gibier ou qui le cèdent pour un repas de chasse ou associatif.

Cette formation sera dispensée au Laboratoire d'analyse LABOCEA à Fougères et sera constituée d'une demi-journée théorique (matin) et une demi-journée pratique (après-midi) avec la présence d'un technicien du laboratoire.

- théorie sur la réglementation et les différentes parties techniques ;
- pratique sur les techniques d'éviscération et les recherches d'anomalies (carcasses, organes, ...) en laboratoire avec un technicien professionnel.

RAPPELS

Inscription obligatoire auprès du formateur référent.



INFORMATION FORMATION



Laboratoire public
Conseil, Expertise et Analyse en Bretagne



Formateur

Adrien DEVILLARD



Durée

1 journée



Dates

EN ATTENTE



Lieu

Fougères

Prix

80€ / candidat

chèque à l'ordre de la FDC 35

Inscription obligatoire

A DÉCOUPER ET RENVoyer A LA FDC



Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :
.....

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail :

Numéro de validation :

DATES DE LA FORMATION :

En fonction du nombre d'inscrits



 TARIF

80 € PAR CANDIDAT

 INFORMATION

 FINALISER L'INSCRIPTION

Pour finaliser votre inscription, vous devez joindre un chèque libellé à l'ordre de la FDC 35 à ce formulaire.



OBJECTIF

Prendre connaissance de la législation en vigueur pour ces pratiques ainsi que les techniques et astuces.

PROGRAMME

La formation se déroule en 2 parties.

La première partie en salle avec la présentation de la réglementation, des espèces et du matériel afin d'optimiser et d'être plus efficace lors de ses sorties.

La deuxième partie se déroulera sur le terrain avec du tir afin de tester les armes et optiques.

INFORMATION INSCRIPTION

Formulaire d'inscription à remplir et à retourner à la FDC 35
(à télécharger sur notre site ou page suivante).

INFORMATION FORMATION



Formateur

Adrien DEVILLARD



Durée

1/2 journée

Date

27 mars 13h30



Lieu

FDC 35

Prix

40 €

Inscription obligatoire

FORMATION

approche / affût
du grand gibier

Formateur référent
Adrien DEVILLARD

☎ 07.69.78.30.23

✉ a.devillard@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com





Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail :

Numéro de validation :

DATES DE LA FORMATION :

Vendredi 27 mars

13h30



€ TARIF

40 € PAR CANDIDAT

🕒 INFORMATION

-

📄 FINALISER L'INSCRIPTION

Pour finaliser votre inscription, vous devez joindre un chèque libellé à l'ordre de la FDC 35 à ce formulaire.



FDC 35
2, Beauregard 35630 SAINT SYMPHORIEN



CIBLAGE des armes



OBJECTIF

S'entraîner au tir sur un stand "sanglier courant" en groupe ou individuellement.

PROGRAMME

La Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine ouvre son stand au "sanglier courant" aux chasseurs du département.

Vous aurez la possibilité de faire l'activité en groupe ou bien en individuel. (Groupe : min 4 chasseurs, max 8 chasseurs).

Des créneaux de 45 minutes sont proposées.
Nombre d'armes par personne limité à 2 maximum (fusil et/ou carabine).

Formateur référent
Adrien DEVILLARD

☎ 07.69.78.30.23

✉ a.devillard@fdc35.com

NOUVEAU

Réservez votre créneau de ciblage en ligne directement sur la page d'accueil de notre site internet !

[Je réserve](#)

RAPPEL

Merci de contacter le formateur pour obtenir un créneau.

Prévoir vos armes, munitions ainsi qu'une tenue adaptée.

Si vous êtes un groupe, merci de nous transmettre la feuille d'inscription.

INFORMATION FORMATION



Formateur

Adrien DEVILLARD



Durée

45 min / session



Date

Planning disponible en ligne



Lieu

FDC 35



Prix

Maxi 2 armes **20€ / heure / candidat**
groupes de minimum 4 et maximum 8

Paiement sur place



www.fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com



CIBLAGE EN GROUPE

Je télécharge le formulaire



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

	NOM - PRÉNOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	N° VALIDATION PERMIS DE CHASSER
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

 **FDC 35**

TARIF

20 € PAR CANDIDAT

INFORMATION

- 1/2 journée sur demande auprès du formateur
- Prévoir vos armes et munitions

FINALISER L'INSCRIPTION

Pour finaliser votre inscription, vous devez joindre un chèque libellé à l'ordre de la FDC 35 à ce formulaire.



FDC 35
2, Beauregard 35630 SAINT SYMPHORIEN



FORMATION

Sécurité décennale



Formateur référent
Adrien DEVILLARD

☎ 07.69.78.30.23

✉ a.devillard@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com



OBJECTIF

Former les 11 500 chasseurs validant leur permis de chasser dans notre département

La formation décennale obligatoire à la sécurité à la chasse a été instaurée par la loi du 24 juillet 2020 et par l'arrêté du 5 octobre 2020

Tous les chasseurs souhaitant valider leurs permis doivent suivre cette formation décennale à la sécurité à la chasse tous les 10 ans !

Cette formation sécurité obligatoire à la chasse est gratuite et sans examen !

PROGRAMME

Cette formation décennale à la sécurité est de 4 modules présentés sous forme d'un diaporama commenté :

Module 1 : Présentation de la formation, de son cadre réglementaire et bilan des accidents de chasse

Module 2 : Étude de cas concrets : Étude de vidéos Cinéma-tir reconstituant les circonstances d'accidents réels

Module 3 : Rappel des différentes consignes de sécurité

Module 4 : Présentation du réseau fédéral lié à la chasse en France

INFORMATION INSCRIPTION

Comment y participer ?

Vous n'avez rien à faire ! Vous recevrez un courrier de convocation par la FDC 35.

Les formations seront proposées cette année en ligne ou en présentiel, au choix des participants.

Les sessions en présentiel auront lieu exclusivement au siège de la Fédération.

Le planning est en cours d'élaboration. Les chasseurs concernés recevront prochainement toutes les informations nécessaires concernant l'accès à la formation en ligne ou les modalités d'inscription aux sessions en présentiel.

NOUVEAU

Possibilité de suivre la formation en ligne à réception d'un lien par mail (automatique)

Les cas particuliers :

- Je suis chasseur validant dans le département 35 mais souhaite réaliser ma formation dans un autre département, j'envoie à la FDC 35 une demande de dérogation puis retourne cette demande à la FDC du département concerné.
- Je suis chasseur validant dans un autre département et souhaite réaliser ma formation dans le 35, je dois envoyer à la FDC où je valide, une demande de dérogation que je retourne à la FDC35
- Je suis chasseur convoqué à une formation en présentiel, mais je n'ai pas pu y assister, j'attends et je serai re-convoqué à une session prochaine.

INFORMATION FORMATION



Formateur

Service technique de la FDC 35



Durée

3h



Date

Toute l'année



Lieu

FDC 35 / en ligne



Prix

GRATUIT

Inscription obligatoire

Deux types d'animations vous sont proposées

- **Grand public toute l'année**
- **Animations réservées aux groupes scolaires**

La référente animations à la FDC 35
est Maëva GEORGEAULT

06.33.60.91.33
m.georgeault@fdc35.com



ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Animatrice référente
Maëva GEORGEAULT

☎ 06.33.60.91.33

✉ m.georgeault@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com



OBJECTIFS

- Sensibiliser le public à la biodiversité et au fonctionnement des milieux humides
- Faire découvrir l'évolution saisonnière du marais et de ses paysages
- Favoriser l'observation et l'identification de la faune et de la flore locales
- Valoriser le patrimoine naturel et les légendes du Marais Noir
- Proposer des activités pédagogiques accessibles à tous les publics

Chaque mois, le Marais Noir de Saint-Coulban ouvre ses portes au grand public à travers des animations pédagogiques. V véritable milieu vivant, le marais évolue au fil des saisons, offrant une expérience renouvelée à chaque visite. Ces rendez-vous permettent de mieux comprendre la richesse écologique, paysagère et culturelle du site, tout au long de l'année.

PROGRAMME

Les animations proposées évoluent au fil des saisons et sont programmées mois par mois.

Selon la période de l'année :

- Au printemps : observation des oiseaux nicheurs
- En été : découverte nocturne du marais
- En hiver :
 - Découvertes hivernales :
 - Observation et identification des différentes espèces de canards dans un marais inondé

Tout au long de l'année :

Événements culturels

- Soirées contées : immersion nocturne au cœur du Marais Noir, où légendes et récits locaux prennent vie le temps d'une soirée
- Balades commentées en gallo : découverte du marais à travers la langue et la culture locales
- Initiation à la vannerie
- Peinture à l'aquarelle
- Pressage de pommes à l'ancienne

Sorties nature thématiques

- Découverte des plantes du marais
- Sorties photographiques
- Autres thématiques naturalistes selon les saisons

SOYEZ INFORMÉS

Pour suivre l'ensemble des animations tout au long de l'année :

- Fed'News
- Page Facebook du Marais Noir (via QR code)



INFORMATION ANIMATION



Animatrice

Maëva GEORGEAULT



Durée

Journée / soirée



Date

Toute l'année



Lieu

Marais Noir de Saint Coulban



Prix

GRATUIT

Informations et inscription obligatoire auprès de Maëva.
Toutes informations et le catalogue des animations disponible sur notre site internet.



ANIMATIONS SCOLAIRES

Animatrice référente
Maëva GEORGEAULT

☎ 06.33.60.91.33

✉ m.georgeault@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com



OBJECTIF

Grâce à un projet Éco-contribution, financé par l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Nationale des Chasseurs, depuis 2022, un programme d'animations plus complet qu'auparavant s'est créé. Presque 3 hectares utilisés pour l'animation dans différents écosystèmes.

Un programme pédagogique spécifique au Marais a été créé pour les scolaires. Les classes participantes viennent deux fois dans l'année. Cela permet aux enfants de découvrir les différents paysages du marais selon les saisons.

PROGRAMME

Programme complet :

Petite journée en hiver et une petite journée au printemps.

Permet d'observer le marais dans son ensemble : les paysages sont très différents en fonction des saisons, (végétation, niveau d'eau, animaux...)

Ou

Possibilité de faire une seule "journée découverte".

THEMES

Les thèmes principaux des activités en hiver sont :

Observation à la longue-vue et identification des oiseaux hivernants (explication de la migration, de leur alimentation...), explication par des maquettes et des expériences de : la formation, des particularités et de la minéralisation de la tourbe. ; Découverte sensorielle de la flore spécifique aux zones humides (roseaux, jonc, menthe aquatique...), jeu sur les traces et indices de présences des sangliers, ragondins, et chevreuil...

Les thèmes principaux des activités au printemps sont :

Observation aux jumelles des oiseaux nicheurs à la héronnière, identification des animaux aquatiques (amphibiens) dans les canaux et description de leur mode de vie, jeu de piste sur la gestion agricole, découverte de la faune des bâtiments (chouette, chauves-souris...), explication grâce à une maquette de la gestion hydraulique, chasse aux papillons ...

Carnet de souvenirs offert aux enfants.

INFORMATION ANIMATION



Animatrice

Maëva GEORGEAULT



Durée

Journée



Date

Toute l'année



Lieu

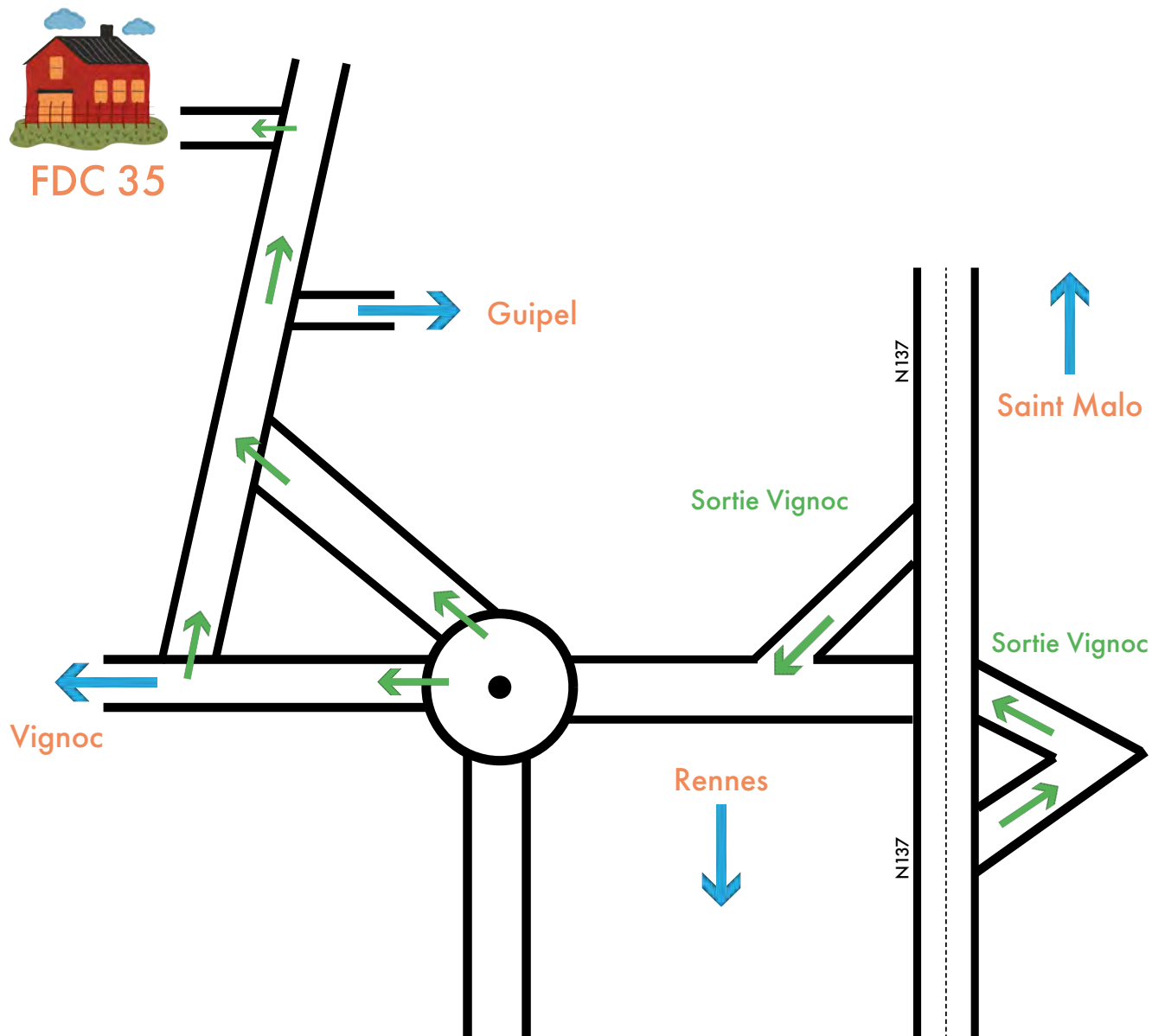
Marais Noir de Saint Coulban



Prix

GRATUIT

Informations et inscription obligatoire auprès de Maëva.
Toutes informations et le catalogue des animations disponible sur notre site internet.





Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 17h15 sans interruption

Fermé le mercredi
(accueil et standard)



2, Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN



02.99.45.50.20



fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com



FDC35
ILLE & VILAINE